République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère De L'enseignement Supérieur
Et de la recherche scientifique
Université Mouloud Mammeri

Faculté de médecine

Avis Aux Enseignants Hospitalo-universitaires, A.T.S et Agents Contractuels

Afin de faire bénéficier les fonctionnaires de la faculté de médecine, des primes relatives à la scolarité de vos enfants et les allocations familiales,

Nous invitons l'ensemble des personnels enseignants hospitalo-universitaires, A.T.S et Agents contractuels de déposer auprès de service du personnel de la faculté, les pièces suivantes :

1-**prime de scolarité** :

- Certificat de scolarité.
- Fiche familiale d'état civil (récente).

2- **Primes des allocations familials** :

- Fiche familiale d'état civil (récente).
- Attestation de non activité salariale du conjoint.
- Non perception des allocations familiales du conjoint non affilie CNAS- CASNOS.

Cordiales salutation.

Le secrétaire général

N.B : le délai de dépôt est fixé au **30/10/2026.**